

CONSEIL MUNICIPAL DE ST PERAVY LA COLOMBE
PROCES VERBAL

SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2023
SALLE DE CONSEIL DE LA MAIRIE

Le Conseil municipal, dûment convoqué en date du 6 septembre 2023 s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle de conseil à la Mairie de S^t Pérary la Colombe, le 12 septembre 2023 sous la Présidence de M. Denis PELÉ, le Maire.

Conseillers en exercice : 12

Conseillers présents : 11

Pouvoirs : 1

Votants : 12

Etaient présents :

M. Denis PELÉ, M. Jean-Noël PAILLET, M. Thierry COUTANT, M. Sylvain HODEAU, M. Romain PROULT Mme Claudine Riant, M. Olivier GIRARD, M. Christophe DOUSSET, M. Hervé PRALY, M. Éric MASSON, M. Yves BARRAULT,

Absent : M. Gaël JEGOUZO donne pouvoir à M. Denis PELÉ

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du dernier conseil

Délibérations :

- Convention conditions de financement de l'enfouissement du réseau fibre
- Installation de caméras
- Délibération sur le budget du lotissement indiquant que le 1068 a été mouvementé par erreur en 2020.

Affaires diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 00 et nomme Mme Riant secrétaire de séance et Adeline BOUCHEREAU secrétaire auxiliaire, en vertu de l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil municipal approuve et valide le dernier Procès-verbal du 15 juin 2023.

D41 : CONDITIONS DE FINANCEMENT DE L'ENFOUISSEMENT DU RESEAU FIBRE

Conformément à la décision du Conseil Municipal, l'enfouissement du réseau « fibre optique » sur le territoire communal a été acté par le Département.

Aussi, le Maire présente aux élus la convention inhérente fixant le montant de la participation communale qui s'élève à 5.70 Euros par mètre linéaire. Il présente que le Département et le délégataire de service (Loiret Fibre) financent également une partie des travaux.

Il est proposé au conseil municipal de faire approuver :

CONSEIL MUNICIPAL DE ST PERAVY LA COLOMBE
PROCES VERBAL

SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2023
SALLE DE CONSEIL DE LA MAIRIE

- Le linéaire,
- Le montant de la participation de la commune.
- Les modalités retenues pour l'étalement de son versement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE le linéaire total des segments à hauteur de 1 357 mètres,

S'ENGAGE à verser au département du Loiret la participation de 7 734.90 Euros au titre du remboursement du surcoût des travaux.

DECIDE que le versement de cette participation s'effectuera en cinq fois au moyen de cinq échéances annuelles.

AUTORISE le Maire à signer la convention avec le département et tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

D42 : INSTALLATION DE CAMERAS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune souhaiterait mettre en place un système de vidéoprotection sur certains secteurs. L'installation de ce dispositif de vidéoprotection permettrait une prévention sur site et serait un instrument créateur de coopération avec les forces chargées de la sécurité publique. Il aurait pour but : - de dissuader par la présence ostensible de caméras, - de réduire le nombre de faits commis, - de renforcer le sentiment de sécurité, - de permettre une intervention plus efficace des services de sécurité, - de faciliter l'identification des auteurs d'infractions.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le principe de l'installation d'un système de vidéoprotection sur la Commune de Saint Pérary la Colombe
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions pour financer ce projet,

Le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, les propositions ci-dessus

D43 : COMPTE 1068 SUR BUDGET LOTISSEMENT A REGULARISER

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'en vue de clôturer prochainement le budget lotissement, il y a lieu de régulariser le compte 1068 sur le budget lotissement qui a été mouvementé suite à une erreur en 2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Charge Monsieur Le Maire ou à défaut ses Adjoints, des différentes modalités d'application

AFFAIRES DIVERSES :

Monsieur le Maire expose au Conseil la proposition de nom à donner au nouveau lotissement, le clos du verger, rue des cerisiers et l'impasse des muriers sont retenus avec 1 abstention et 11 favorables.

CONSEIL MUNICIPAL DE ST PERAVY LA COLOMBE

PROCES VERBAL

SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2023
SALLE DE CONSEIL DE LA MAIRIE

Concernant le repas des aînés du dimanche 19 novembre, le traiteur retenu est Mr ROUSSEAU de la Chapelle St Mesmin avec un tarif TTC de 35 € tout compris (le pétillant sera offert par la commune). Le dernier repas avait eu lieu en février 2020 avec 72 repas servis. Pour rappel le repas sera gratuit pour les conseillers et les administrés à partir de 70 ans et payant à partir de 65 ans et pour les conjoints des conseillers de moins de 70 ans. Les invitations seront envoyées 1^{ère} semaine d'octobre.

Les colis de Noël pour les aînés seront reconduits cette année avec le même fournisseur que l'année dernière si les devis nous conviennent.

Les relances réalisées par la Trésorerie sur les impayés de facture d'eau de l'année 2023 1^{ère} échéance permettent d'établir ce jour un total d'environ 6100 € d'impayés concernant 35 à 40 administrés. Il est demandé à la Trésorerie d'avoir des précisions sur les modalités de relance et de mise en recouvrement de ces impayés.

La convention pour la vente du terrain communal derrière l'ancienne école a été signée, le bornage a été effectué le 5 septembre et la clôture arrive fin de semaine prochaine.

La signature avec l'entreprise Eiffage pour le relampage LED est prévue le mercredi 13 septembre.

Les travaux de peinture ont été réalisés à la salle polyvalente et la peinture de la porte de la Mairie sera faite prochainement en vernis chêne clair.

Les travaux de la couche de roulement de la D955 débiteront le 2 octobre jusqu'au 3 novembre 2023, la circulation sera fermée. Un arrêté de déviation a été diffusé.

Nous sommes en attente du devis du nouveau prestataire pour l'enfouissement des réseaux au Nuisement.

Les clôtures normandes au Carré ont été livrées, la tarière est louée pour les travaux.

Également la location d'une nacelle est prévue pour le 6 décembre pour l'installation des guirlandes et une autre journée de location est à prévoir pour l'évènement « Octobre Rose ».

Le nettoyage de la cuve du Château d'eau est prévu le mercredi 13 septembre.

Quelques citerneaux vont être changés en vue du transfert de la compétence eau à la CCBL.

Les panneaux « ralentir enfants » sont installés à Coulemelle et Saumery.

Les haies de l'ancienne station ont été abattues. Monsieur le Maire tient à remercier les conseillers municipaux ayant participé à cette tâche.

Le logement communal T4 au 20 Bis rue de Châteaudun est libre depuis le 9 septembre. Quelques travaux sont à effectuer avant la mise en location (cuisine, peinture...). Le Maire de Patay a demandé si nous pouvions reloger une famille avec un couple et un enfant suite à un bâtiment qui n'est plus aux normes. Une proposition de visite leur sera faite dans un premier temps.

La mise en place d'un planning annuel pour les agents techniques est proposée à l'ensemble des élus afin que chacun approuve ou propose des modifications sur celui-ci.

Les demandes de subvention pour l'année prochaine sont à l'étude, des projets d'achat de tondeuse, tracteur avec chargeur et camion benne sont proposés.

Un devis pour la réfection de la route de Coulemelle est envisagé.

La mise à jour de la liste électorale fait ressortir 501 inscrits avec 41 personnes à radier d'ici la fin

CONSEIL MUNICIPAL DE ST PERAVY LA COLOMBE
PROCES VERBAL

SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2023
SALLE DE CONSEIL DE LA MAIRIE

septembre.

La préparation du bulletin municipal est en cours pour une parution fin octobre avec une vingtaine de pages environ.

Les règlements pour les concessions et la réservation de la salle polyvalente s'effectueront par prélèvement à partir du 1^{er} janvier 2024, ce qui permettra de clôturer la régie de recettes.

Il est prévu de commander une cinquantaine de petit « Livret du citoyen » pour les élèves de CM1/CM2.

L'Assemblée Générale du S.I.R.I.S a eu lieu le 5 septembre 2023 suite à la démission du Président, le nouveau Président M. Romain PROULT a été élu à l'unanimité.

Concernant les demandes d'urbanisme, 1 CU à Renneville, 1 DP à Renneville, 1 CU à Coulemelle, 1 DP et 1 CU rue Joseph Dabout, 1 DP à Chesne, 1 CU rue de Châteaudun, 1 PC à Coulemelle ont été déposés.

M. Yves BARRAULT signale qu'il y a encore des véhicules stationnés rue de Chartres et rue de Châteaudun sur le trottoir obligeant les enfants à descendre du trottoir, Monsieur le Maire va refaire un courrier pour les personnes concernées.

Il souhaite savoir également où en est la réouverture des toilettes publics ? Le projet est en étude.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le mardi 10 octobre 2023.

Il a été signalé des démarchages à domicile pour des propositions de ravalement de façades notamment le week-end, il est important de faire preuve de vigilance et de relever la plaque d'immatriculation afin d'en informer les forces de l'ordre si nécessaire.

Fin de la séance à 22 H 30.

La secrétaire de séance : Mme Riant